

DOCUMENTS LIÉS AUX BOURSES ERASMUS+ ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dans le cadre des fonds communautaires Erasmus+, les établissements scolaires n'ont pas à faire remonter les factures correspondant aux dépenses effectuées dans le cadre du projet mais **conserver l'ensemble des documents pendant 5 ans** :

- Contrat d'attribution des bourses et avenant (s'il y en a),
- Rapport intermédiaire,
- Courrier d'attribution de la bourse à l'étudiant précisant le montant et le mode de calcul,
- Mandat signé par l'étudiant,
- Cartes d'embarquement, (FdeF/Paris, Paris/destination, AR donc 4 au minimum),
- Factures, (billets, OI, hébergement, cours, transfert, Etc)
- Kit mobilité signé par l'établissement, l'étudiant, l'organisme intermédiaire, et l'organisme d'accueil,

Il faut donc donner à l'étudiant au départ les documents suivants afin qu'il les fasse remplir par l'entreprise d'accueil et/ou l'organisme intermédiaire, et le remette à l'établissement à son retour :

Documents liés à la formation :

- Convention de stage dans la langue du pays d'accueil, attention nouvelle formule tenant compte de la nouvelle législation sur les stages de 2015.
- Les attestations de stage conformes au référentiel de la formation des étudiants en mobilité,
- Les documents d'évaluation des stages pour le diplôme préparé.

Documents liés à Erasmus+

- Les cartes d'embarquement (en théorie 4),
- Le kit de mobilité, à remplir et faire signer par l'entreprise d'accueil, et l'OI le cas échéant,

Document de valorisation des mobilités

Les étudiants devront ramener le document Europass Mobilité en double exemplaire complété et signé par l'entreprise mais ce document n'est disponible qu'une fois que les mobilités ont été saisies sur *Mobility Tools*. Il faut donc les envoyer à l'OI ou aux élèves ou étudiants par mail ou les remettre lors des visites des équipes pédagogiques. Le document doit être complété avec les tâches effectivement réalisées dans l'entreprise, signé par l'entreprise. L'établissement reçoit les portfolios qu'il faut alors compléter avec :

- Le document Europass Mobilité rempli par l'entreprise d'accueil,
- Le CV Europass de l'étudiant, (à faire par l'étudiant),
- Le passeport de langue Europass, (à faire par l'étudiant),
- Le passeport de compétence Europass, (à faire par l'étudiant),
- Le document TOEIC ou DELE, DCL, le cas échéant,

L'élève ou l'étudiant peut préparer un article, un reportage, des photos, un diaporama relatant son expérience de mobilité à diffuser sur le site de l'établissement scolaire, à présenter aux élèves ou étudiants de son établissement, à intégrer à la cérémonie académique de valorisation des mobilités.

Sitographie

- Kit de mobilité disponible sur Penelope+, attention, **le kit doit correspondre à l'année du programme et non à l'année de la mobilité** :
<http://www.erasmusplus.fr/penelope/fiches/29/mobilite-enseignement-superieur-2016>
- Gestion des demandes d'Europass Mobilité :

http://www.erasmusplus.fr/docs/tous/documentation/fiche_suivi/guide-mt-euroapss-mobilite.pdf

- Documents du portfolio Europass :
<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport>